

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 28 avril 2014 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et en présence du trésorier, monsieur Sébastien Racette, dûment assermenté pour agir aux présentes à titre de greffier, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 décembre 2013 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 21 janvier 2014 à 19 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport du président.**
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Dépôt du rapport financier de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.
 - c) Avis de motion du règlement # AG-001-2006-A04 – Localisation de l'hôtel de ville au 88, chemin Masson.
 - d) AGA du CLD et Souper entrepreneurial – 20 mai 2014 à l'Estérel Resort.
- 7. Sécurité publique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Dépôt du compte-rendu de la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 13 février 2014.
 - c) Politique et normes de travail 2014 – pompiers volontaires et premiers répondants.
 - d) Acquisition de matériel nautique.
 - e) Acquisition d'une pompe portative.
 - f) Commandite Défi cycliste 2014 – Mme Francine Chaput.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Fermeture temporaire d'un tronçon du chemin Masson, Samedis 23 juin 2014 et 12 juillet 2014.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Horaire d'ouverture 2014 du débarcadère municipal.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
- 12. Seconde période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à huit (8) membres.

AG-627-04-2014 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

- Le point 6. b) Dépôt du rapport financier de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, sera traité immédiatement après le point 3.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-628-04-2014 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 16 décembre 2013 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 décembre 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-629-04-2014 3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 21 JANVIER 2014 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue en date du mardi 21 janvier 2014 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 21 janvier 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

6 b) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013.

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, après que soit dûment paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur, tels que préparés par la firme Reid & Associés.

M. Benoît Reid procède à l'exposé et commente le résumé disponible à l'écran pour l'assistance tandis que monsieur Sébastien Racette fait une présentation plus détaillée sur support informatique à l'intention des participants.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Le président, monsieur Gilles Boucher, n'a pas de commentaires additionnels à formuler à ce point-ci.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES.

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

La conseillère responsable, madame Johanne Lepage, n'a pas de commentaires additionnels à formuler à ce point-ci.

6. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A04 – LOCALISATION DE L'HÔTEL DE VILLE AU 88, CHEMIN MASSON.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # AG-001-2006-A04 sera présenté pour adoption à une séance ultérieure afin de modifier certaines dispositions du règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel afin d'y modifier la localisation de la salle de délibérations du conseil au nouvel hôtel de ville au 88, chemin Masson.

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement.

AG-630-04-2014 6. d) AGA DU CLD ET SOUPER ENTREPRENEURIAL – 20 MAI 2014 À L'ESTÉREL RESORT.

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale annuelle du Centre local de développement des Pays-d'en-Haut (CLD) le mardi 20 mai 2014 à 16 h 30 de même qu'un souper bénéfique au coût de 85 \$ plus les taxes applicables (97.73 \$) le billet ou 640.00 \$ pour une table de huit couverts (735.84\$ inc. taxes) ;

ATTENDU que le conseil municipal de la ville centre tient sa séance mensuelle à cette même date mais souhaite être représenté à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser un montant n'excédant pas 170.00 \$ plus les taxes applicables au Centre local de développement des Pays-d'en-Haut, en temps et lieu et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-11000-310.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, dépose le rapport d'activités pour le mois de mars 2014.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, commente le rapport déposé en informant l'assemblée que le service a répondu entre autres à 18 appels au cours du mois dont deux événements en entraide à Ste-Lucie-des-Laurentides. La formation des pompiers se poursuit et une re-certification de certains premiers répondants a eu lieu le 27 avril 2014. Les visites de prévention ont repris au nombre de 8 pour ce dernier mois.

AG-631-04-2014 7. b) DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE TENUE LE 13 FÉVRIER 2014.

ATTENDU la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 13 février 2014 ;

ATTENDU le compte-rendu rédigé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations de cette commission.

AG-632-04-2014 7. c) POLITIQUE ET NORMES DE TRAVAIL 2014 – POMPIERS VOLONTAIRES ET PREMIERS RÉPONDANTS.

ATTENDU la proposition de convention pour les pompiers volontaires, telle que préparée par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, datée du 28 janvier 2014, pour les taux horaire et conditions de travail 2014 soumis à la Commission de prévention contre l'incendie ;

ATTENDU la proposition de politique de travail pour les premiers répondants, telle que préparée par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, datée du 14 janvier 2014, pour les taux horaire et conditions de travail 2014 soumise à la Commission de prévention contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de convention salariale des pompiers de même que la politique de travail des premiers répondants précitées pour 2014 et autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux ajustements, s'il y a lieu.

AG-633-04-2014 7. d) ACQUISITION DE MATÉRIEL NAUTIQUE

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires de l'agglomération 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier pour l'achat d'une embarcation de sauvetage nautique sans moteur de marque Oceanid RDC de même que de diverses fournitures inhérentes au sauvetage nautique ;

ATTENDU que cet achat a été soumis à la Commission de protection contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier, à procéder à l'acquisition des équipements demandés, le tout pour un montant n'excédant pas 8 200.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 63-31020-000.

AG-634-04-2013 7. e) ACQUISITION D'UNE POMPE PORTATIVE.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer une pompe portative attitrée à la vérification et au pompage des bornes sèches qui a atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU qu'après étude des soumissions reçues par le directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier, ce dernier recommande l'achat d'une pompe Tohatsu portative, modèle VC72AS, au prix de 10 485.00 \$;

ATTENDU que cet achat a été soumis à la Commission de protection contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'achat de la pompe précitée de Boivin et Gauvin selon leur soumission datée du 25 mars 2014 et autorise le Service de la Trésorerie à défrayer un montant de 10 485.00 \$ plus les taxes applicables à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

AG-635-04-2014 f) COMMANDITE DÉFI CYCLISTE 2014 – MME FRANCINE CHAPUT.

ATTENDU la tenue du défi cycliste des pompiers organisé par la Fondation des pompiers du Québec au profit des Grands brûlés à la fin juin 2014 ;

ATTENDU qu'une de nos pompières, madame Francine Chaput, a confirmé sa participation à ce défi afin de représenter l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel en vue de parcourir 1 000 km en cinq jours de Québec à Havre St-Pierre ;

ATTENDU la demande telle que formulée par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, en date du 26 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la démarche de madame Francine Chaput et la félicite pour sa détermination et autorise le Service de la Trésorerie à lui remettre une commandite au montant de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-11000-970.

8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORT

Le responsable, monsieur Daniel Beaudoin, commente les activités du Service des Travaux publics, notamment le nettoyage des rues avec le balai et la préparation de devis des nouveaux camions.

AG-636-04-2013 b) FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DU CHEMIN MASSON, SAMEDIS 23 JUIN 2014 ET 12 JUILLET 2014.

ATTENDU les manifestations prévues pour la Fête nationale du Québec au Parc Édouard-Masson particulièrement celle du spectacle en plein air le samedi 23 juin 2014 en soirée qui ouvre simultanément les Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU l'activité de la Fête foraine du conseil municipal de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson prévue le 12 juillet 2014 ;

ATTENDU qu'en vue d'assurer la sécurité des usagers aux abords du Parc Édouard-Masson, il y a lieu de décréter la fermeture d'un tronçon du chemin Masson entre la rue Pins et le chemin de Sainte-Marguerite pour ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture temporaire à la circulation automobile d'un tronçon du chemin Masson situé entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite entre 16 h et minuit (0 h) le samedi 23 juin 2014 et entre 8 h et minuit (0 h) le samedi 12 juillet 2014.

QUE le Service des Travaux publics et Services techniques soit requis d'apporter les correctifs nécessaires à la signalisation routière.

QU'avis soit adressé aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par cette fermeture temporaire.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORT.

Monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, dépose le rapport d'activités de la bibliothèque produit par la responsable, madame Joane Grandmaison, pour le mois de mars 2014.

Le président, monsieur Gilles Boucher, fait rapport de la programmation retenue pour le 150^e anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite qui n'est pas dévoilée pour le moment et qui fera l'objet d'une présentation détaillée lors de la prochaine rencontre plénière des élus le 12 mai 2014.

Le conseiller représentant d'Estérel, le maire M. Jean-Pierre Nepveu, explique le positionnement du comité nautique sur la présence de bateaux de type *wakeboard* sur les lacs Masson, Dupuis et du Nord et commente le rapport d'analyse des berges réalisé par la firme Hémisphère pour le compte de la Ville d'Estérel. De nouvelles règles sont à l'étude notamment une bande de protection élargie de 20 mètres à 150 mètres des berges pour ce type d'embarcation et une restriction de plage horaire pour la pratique de ce sport. Les villes devront adopter un même règlement.

AG-637-04-2014 9. b) HORAIRE D'OUVERTURE 2014 DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE soient décrétées par les présentes la période et les heures d'ouverture du débarcadère municipal du lac Masson avec contrôle d'accès du samedi 3 mai 2014 jusqu'au dimanche 28 septembre 2014 du lundi au jeudi de 9 h à 19 h et du vendredi au dimanche de 9 h à 20 h.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-638-04-2014 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 50, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
président

(signé)

Monsieur Sébastien Racette,
trésorier